

## Comité Syndical du 25 octobre 2023

### Extrait du registre des délibérations

- 23-71-CS Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 28 juin 2023
- 23-72-CS Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement
- 23-73-CS Taux 2023 de la redevance soutien d'étiage
- 23-74-CS Occupation de parcelles de l'Etablissement par la Communauté de communes des Vals d'Aix et Isable et la Communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône
- 23-75-CS Autorisation de prélèvement de saules (site de Naussac)
- 23-76-CS Occupation temporaire de parcelles de l'Etablissement en bordure du lac de Naussac
- 23-77-CS Demande de soutien financier de l'Etat – Analyse de documents d'organisation de systèmes d'endiguements repris en gestion
- 23-78-CS Poursuite de l'animation du Contrat Territorial de Gestion Quantitative et Qualitative des eaux du Cher – Concert'eau sur la période 2024-2026
- 23-79-CS Prolongation de la délégation à l'Etablissement de la compétence GEMAPI sur le territoire de quatre EPCI-FP du Haut-Allier
- 23-80-CS Attribution d'une subvention à l'Association AcceSens
- 23-81-CS Attribution d'une subvention à la Communauté de communes du Haut-Allier (48)
- 23-82-CS Annulation d'un titre de recette
- 23-83-CS Décision modificative n°3 du budget principal 2023
- 23-84-CS Décision modificative n°3 du budget annexe « Exploitation des ouvrages » 2023
- 23-85-CS Décision modificative n°3 du budget annexe « Infrastructures de protection contre les inondations » 2023
- 23-86-CS Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2024
- 23-87-CS Création d'un poste de chargé(e) de mission SAGE Loire amont
- 23-88-CS Prolongation de mission au titre du besoin des services pour le CT Haut-Allier
- 23-89-CS Prolongation de mission au titre du besoin des services pour le CT Concert'eau
- 23-90-CS Prolongation de mission GEMAPI au titre du besoin des services
- 23-91-CS Prolongation de mission pour le PEP de Blois au titre du besoin des services
- 23-92-CS Recrutement du ou de la chef-fe du service Barrages
- 23-93-CS Recrutement d'un(e) chargé(e) d'opération « commande publique »

23-94-CS      Accroissement temporaire d'activité au sein de la direction du développement et de la gestion territorialisée

Le Président de l'Etablissement public Loire certifie :

- Que le registre des délibérations adoptées par l'Assemblée délibérante a été transmis aux collectivités membres de l'Etablissement le ..... **27 OCT. 2023** .....
- Que le présent extrait a été affiché à l'Hôtel de la Région Centre-Val de Loire le .. **27 OCT. 2023** ..
- Que le texte complet des délibérations, rendues exécutoires après transmission au Préfet de la Région Centre-Val de Loire, peut être consulté au siège de l'Etablissement, à l'Hôtel de la Région Centre-Val de Loire, ainsi qu'au siège de chacune des collectivités membres.

**Le Président  
de l'Etablissement public Loire**

**Daniel FRECHET**

**N° 0271**

REÇU A LA PREFECTURE  
DE LA REGION CENTRE LE

**27 OCT. 2023**

**S.G.A.R.**